

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté de restriction temporaire de circulation au n°4 rue Nouvelle route

N° 159/2022

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142
1996-02-21 jorf 24 février 1996),
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de M. BURNICHON du 04/11/2022

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera restreinte temporairement devant le n°4 rue Nouvelle route, du 09 au 11/11/2022 inclus, de 8h00 à 17h30, pour cause de déménagement. Un stationnement est prévu le long de la façade devant le n°4 rue Nouvelle Route avec un camion, immatriculé CW 797 QZ.

Article 2 : une signalisation adaptée sera installée aux emplacements concernés par Mr BURNICHON, afin d'avertir les usagers.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée en amont et en aval, par M. BURNICHON. Celui-ci se devra de laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation.

Article 4 : Le Maire et le Garde-Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 07/11/2022

Affichage le 08.11.2022

Gérald PIERRUGUES, Le Maire



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le ...08.11.2022